

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 104

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 septembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 août 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE).

Absents : Agnès BALZER, Christian CHIALE, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF.

Procuration : Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 26

Monsieur François CAMBERLIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget principal CCHMV 2025

- Décision modificative n°01

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 01 au Budget principal 2025 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise afin de permettre les opérations suivantes :

- Ajustements de crédits pour versement part variable SPL HMVT exercice 2024/2025. Cette part variable n'était pas prévue initialement au budget primitif 2025 de la CCHMV car pas de besoins identifiés côté SPL mais le versement sera finalement nécessaire suite aux conclusions du contrôle fiscal (TVA),
- Modification d'imputation comptable des fonds de concours bornes IRVE (demande SGC Saint-Jean de Maurienne),
- Ajustement des crédits FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : montant dû supérieur (849 477 euros) aux prévisions initiales inscrites au budget primitif 2025 (820 000 euros),
- Ajustement des crédits DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n° 01 au Budget principal 2025 de la Communauté de communes Haute Maurienne dans les conditions suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739115-020 : Prél. / contribution pour le redressement des finances publiques	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739218-020 : Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll locales	0.00 €	109 050.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739221-020 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	29 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	80 000.00 €	138 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6561-020 : Organismes de regroupement	88 170.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657382-633 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	0.00 €	264 119.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65742-61 : Subventions de fonctionnement aux entreprises	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	88 170.00 €	294 119.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70878-88 : Remboursement de frais par des tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 122.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 122.00 €
R-73118-020 : Autres contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R-75814-020 : Redevance sur l'énergie hydraulique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	216 377.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	216 377.00 €
Total FONCTIONNEMENT	168 170.00 €	432 669.00 €	0.00 €	264 499.00 €

INVESTISSEMENT				
D-2041411-821 : Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-821 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2041582-821 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
TOTAL 204 : Subventions d'équipement versées	55 000.00 €	95 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	55 000.00 €	95 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €

Total Général		304 499.00 €		304 499.00 €
----------------------	--	---------------------	--	---------------------

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 05 septembre 2025.

Le Président
Christian SIMON

